

Baccalauréat : quel avenir pour les épreuves communes de contrôle continu ?

Alexis Morel Radio France

2-3 minutes

Alors que la première session n'est pas finie dans certains établissements, les épreuves communes de contrôle continu continuent à susciter de nombreuses critiques. Les E3C sont-elles déjà en péril ?

Depuis près de deux semaines ont commencé [les E3C](#), les épreuves de contrôle continu [du nouveau baccalauréat](#). Chaque lycée est libre de choisir sa date de passage pour les élèves de première d'ici fin février. Mais les jours passent et [la tension autour de ces E3C](#) ne retombe pas dans une partie des établissements : plusieurs dizaines d'établissements ont connu des blocages et des épreuves ont dû être reportées dans certains lycées.

Les élèves, directement concernés, ne sont pas les seuls à critiquer ces E3C. Professeurs, parents et proviseurs s'accordent pour dire que [la forme de ces épreuves](#), à mi-chemin entre contrôle continu et baccalauréat classique, ne convient pas. Mais pour les remplacer, les avis divergent.

Il faut opter pour *"un vrai contrôle continu"*, indique Florence Delannoy, secrétaire générale adjointe du SNPDEN, le syndicat des proviseurs. *"C'est tout simplement les bulletins, la fameuse moyenne générale que l'on retrouve sur les bulletins de premières et de terminal, explique Florence Delannoy, le syndicat des proviseurs. Ça éviterait de se retrouver avec des mini bac, c'est clairement ce que l'on nous fait organiser et qui perturbe l'ensemble de l'établissement."*, Mais ce n'est pas la bonne solution pour les professeurs du SNES-FSU. Ils estiment qu'il faut revenir d'urgence à des épreuves terminales en fin d'année.

Au ministère, le comité de suivi du nouveau baccalauréat tirera le

bilan de cette première session en mars. Selon l'un de ses membres, il devrait proposer d'alléger nettement leur organisation pour la deuxième session d'E3C ce printemps.

LA NEWSLETTER ACTU Nous la préparons pour vous chaque matin

France Télévisions utilise votre adresse email afin de vous adresser des newsletters. Pour exercer vos droits, [contactez-nous](#). Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).